



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT**

16 mai 2012

Concerne : Définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social - Rapport du "Groupe de Travail Hébergement" du 5 avril 2012

Vu l'extrait de procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 29 juin 2011 décidant de mandater le "Groupe de Travail Hébergement" pour définir les besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social (Aigle 5179-2011);

Vu le rapport du "Groupe de Travail Hébergement" relatif à la définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social du 5 avril 2012 et ses cinq annexes;

Attendu que conformément au mandat assigné au groupe de travail, ce rapport:

- définit le cercle des personnes en situation de précarité par rapport au logement;
- établit un état des lieux des logements et lieux d'hébergement qui répondent aux besoins des personnes en situation de précarité par rapport au logement;
- examine si et dans quelle mesure les besoins correspondants sont couverts;
- propose au Conseil d'Etat des axes d'action qui lui permettent de fixer des objectifs clairs, mesurables en la matière,

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

d'approuver le rapport du "Groupe de Travail Hébergement" du 5 avril 2012 et d'en valider les conclusions.

Communiqué à :

DCTI 1 ex.
DSE 1 ex.
Intéressés 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A. Lydegh